

L'an deux mille quinze, le 8 septembre à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RACLE Olivier
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	RICLOUX Benoît
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra		THEVENOT Marie-Christine
CUSINATO Françoise		VARCHON Daniel
Etaient absents excusés		
NALLET Sylvie	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
MOULIN Cyril		

M. Michel POUZOL a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

1 – Facturation – Moyens modernes de paiement

Madame Le Maire indique que certains usagers de la commune souhaitent payer les produits communaux (redevance assainissement, affouage....) soit par internet, soit par prélèvement sur leur compte bancaire.

Ainsi Madame Le Maire propose d'offrir la possibilité de paiement par internet sur le site du ministère des Finances (TIPI) et d'offrir la possibilité d'être prélevé notamment pour les factures d'assainissement et d'affouage, ou autres services si besoin.

Le paiement par TIPI génère des frais interbancaires très faibles. (Frais fixes : 0.05 € / Frais variables : 0.25 % de la transaction). Madame Le Maire requiert l'aval du Conseil Municipal pour signer la convention de mise en place de ce moyen de paiement alternatif au chèque bancaire, au paiement en numéraire ou par virement bancaire sur le compte de la trésorerie.

S'agissant du prélèvement, seul les rejets de prélèvement génèrent un coût minime pour la commune (0.07 € HT).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition de Madame Le Maire et l'autorise à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ces deux dispositifs.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

2 – SCOLAIRE – Convention avec l'école maternelle

Madame Le Maire propose d'accueillir à l'école maternelle une stagiaire préparant un BAC PRO ASSP au Lycée CONDE de BESANCON. Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de la stagiaire Emilie CARGOET, d'un stage de 6 semaines durant l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en place de ce stage.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

3 – Projet Educatif Territorial – PEDT

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un outil de collaboration locale qui peut rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Une circulaire précise les objectifs et les modalités d'élaboration d'un projet éducatif territorial, et facilite la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation.

Suite à un travail réalisé avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le PEDT pour validation.

Une convention sera ensuite signée entre la Commune, Monsieur Le Préfet, le DASEN et le Directeur de la CAF du Doubs le 30 Septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le PEDT présenté par Madame Le Maire
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention nécessaire à l'approbation de ce PEDT

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

4 -CAGB – Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Résumé : L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ratifiée par l'Assemblée Nationale le 20 juillet et le Sénat le 21 juillet 2015, fixe au 27 septembre 2015 le délai pour déposer en préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à tous les propriétaires ou gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) dont le ou les établissements n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.

La commune de PELOUSEY, propriétaire d'ERP, doit en conséquence avoir déposé un Ad'AP à cette date après validation par le Conseil Municipal.

Le cadre Juridique

La Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Elle met l'accent sur l'accessibilité de la chaîne de déplacement.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devait donc être effective avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place une nouvelle réglementation (Ordonnance N°2014-1090 datée du 26 septembre 2014, et ses textes d'application) instaurant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le dépôt de l'Ad'AP auprès de l'Autorité Administrative (Préfecture ou Mairie selon les cas) devra intervenir dans un délai de 12 mois à compter du 26 septembre 2014. La date limite de dépôt est donc arrêtée au 27 septembre 2015.

La démarche de la commune

En 2011, la commune de PELOUSEY s'est lancée dans un premier diagnostic d'accessibilité réalisé par la société SOCOTEC en groupement de commandes avec les communes de la CAGB.

Ce diagnostic portait sur la voirie et les espaces publics ainsi que sur les ERP communaux. Cela a permis à la commune d'être sensibilisée aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées et de prendre conscience du niveau d'accessibilité du patrimoine communal et des travaux à réaliser.

En 2015, la commune a souhaité adhérer à un nouveau groupement de commandes (qui concerne 30 communes de la CAGB), pour recruter un Bureau d'études chargé de les accompagner dans l'élaboration de leurs Ad'AP. La société QCS a ainsi été missionnée, notamment pour :

- Remettre à jour les diagnostics d'accessibilité des différents IOP et ERP afin de prendre en compte les changements d'usage, les travaux réalisés, l'évolution des normes...
- Programmer les travaux de mise en accessibilité à réaliser selon la période appropriée
- Accompagner les communes dans les éventuelles demandes de dérogations à effectuer
- La formalisation et la présentation des Ad'AP

L'Ad'AP de la commune

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune porte sur 3 ERP. La mairie n'est pas prise en compte dans ce dispositif puisque sa mise en accessibilité est programmée cette année (projet phase APD).

MAISON DE LA NOUE

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2016	2016	Installer un dispositif d'aide à la détection d'obstacle en saillie latérale ou en porte à faux à une distance du sol comprise entre 0,15 et 0,40 m. Ce dispositif doit comporter un contraste visuel par rapport à l'environnement et des angles arrondis. Par exemple une barrière. - (Léger)	Maison de la noue / étage 0 / circulation couloir vers bibliothèque (Fiche n°2)	500 €HT
Période 1	2016	2016	Déplacer ou supprimer l'obstacle afin d'élargir le cheminement afin que sa largeur soit d'au moins 1,20 m. En cas de rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, sa largeur est d'au moins 0,90 m. - (Léger)	Maison de la noue / étage 0 / Bibliothèque (Fiche n°1)	0 €HT
Période 1	2016	2016	Installer un lavabo avec un vide en partie inférieure d'une profondeur d'au moins 0,30, d'une largeur d'au moins 0,60m et d'une hauteur d'au moins 0,70m. Le choix et le positionnement de la robinetterie permet un usage complet du lavabo en position assis. - (Léger)	Maison de la noue / étage 0 / Bureau des associations (Fiche n°3)	500 €HT

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2016	2016	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. - (Léger)	Maison de la noue / RDC / Sanitaire femme et homme (Fiche n°4)	100 €HT
Période 1	2016	2016	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Maison de la noue / RDC / Sanitaire femme et homme (Fiche n°4)	50 €HT
Période 1	2016	2016	Remplacer ou modifier le mobilier par au moins un mobilier accessible. Il est accessible par un cheminement d'une largeur d'au moins 1,20 m, comporte à son droit un espace d'usage horizontal de 1,30 x 0,80 m. Le mobilier nécessitant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier présente un plan supérieur à une hauteur d'au plus 0,80 m et un vide en partie inférieure avec une profondeur d'au moins 0,30 m, une largeur d'au moins 0,60 m et une hauteur d'au moins 0,70 m. Il est repéré par un contraste visuel ou un éclairage - (Léger)	Maison de la noue / RDC / Accueil parents - périscolaire (Fiche n°5)	1500 €HT

ESTIMATION TOTALE	
ANNEE 2016	2650 €HT
ANNEE 2017	0 €HT
ANNEE 2018	0 €HT
TOTAL	2650 €HT

SALLE SAINT MARTIN

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2016	2016	Effectuer une demande de dérogation pour disproportion manifeste entre les améliorations, leurs conséquences et leurs coûts. En effet, la mise en place d'un élévateur engendrerait des conséquences excessives sur l'activité de l'établissement. - (Dérogation : Conséquences excessives sur l'activité économique de l'établissement)	Salle saint martin / RDC / Accès à la scène (Fiche n°7)	0 €HT
Période 1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 50 cm (ou 28 cm selon la configuration) de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351, un revêtement contrasté sur la première et dernière contremarches et un contraste sur 3 cm en horizontal sur les nez de marches - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Escalier d'accès à l'entrée principale (Fiche n°3)	900 €HT

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2017	2017	Une mise en conformité du ressaut ne sera pas nécessaire, étant donné la présence d'une entrée PMR. Il conviendrait de rendre apparent le ressaut en y ajoutant une signalétique (peinture). - (Lourd)	Salle saint martin / RDC / Entrée principale (Fiche n°4)	50 €HT
Période 1	2017	2017	Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille) - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Entrée PMR (Fiche n°5)	80 €HT
Période 1	2017	2017	Ajouter un contraste visuel au niveau des huisseries, châssis et poignées de façon à rendre les portes et leur encadrement ainsi que leur poignée facilement repérables (peinture ou éléments collés) - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Entrée PMR (Fiche n°5)	150 €HT
Période 1	2017	2017	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Escalier d'accès vers la scène (Fiche n°8)	50 €HT
Période 1	2017	2017	Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Escalier d'accès vers la scène (Fiche n°8)	50 €HT
Période 1	2017	2017	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Escalier d'accès vers la scène (Fiche n°8)	100 €HT
Période 1	2017	2017	Installer une barre de tirage horizontale au milieu de la porte permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Sanitaire adapté (Fiche n°9)	100 €HT
Période 1	2017	2017	Poser un miroir avec la partie basse au niveau du bord supérieur du lavabo afin que les personnes en position debout ou assis puissent s'y regarder - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Sanitaire adapté (Fiche n°9)	100 €HT
Période 1	2017	2017	Poser une barre d'appui latérale coudée située à côté de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Sanitaire adapté (Fiche n°9)	100 €HT
Période 1	2018	2018	Modifier ou créer une nouvelle rampe. Elle est conçue pour avoir une pente d'au plus 6% sur une longueur d'au plus 10 m avec un palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné, de 1,20 x 1,40 m, horizontal au dévers près de 3%. Le plan incliné se raccorde aux paliers de repos sans ressaut. - (Lourd)	Salle saint martin / étage 0 / Cheminement PMR (Fiche n°1)	1200 €HT

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2018	2018	Aménager une place de stationnement adaptée à proximité d'une entrée accessible du bâtiment et reliée à celle-ci par un cheminement accessible horizontal au dévers près de 3% et d'une largeur d'au moins 1,20 m. La place de stationnement doit être horizontale au dévers près de 3%, avoir une largeur d'au moins 3,30 m et être repérée par un marquage au sol et un panneau de signalisation vertical. - (Lourd)	Salle saint martin / RDC / Rampe d'accès PMR (Fiche n°2)	2500 €HT
Période 1	2018	2018	Prolonger une main courante horizontalement de 28 cm au-delà de la première et dernière marche de chaque volée sans créer un obstacle dans la circulation - (Léger)	Salle saint martin / RDC / Escalier d'accès à l'entrée principale (Fiche n°3)	100 €HT
Période 1	2018	2018	Elargir le cheminement intérieur. Le cheminement intérieur doit être horizontal au dévers près de 3% et avoir une largeur d'au moins 1,20 m. En cas d'un rétrécissement ponctuel sur une faible longueur, la largeur du cheminement est d'au moins 0,90 m. - (Lourd)	Salle saint martin / étage 0 / Accès vestiaire (Fiche n°6)	200 €HT
Période 1	2018	2018	Retourner la porte pour éviter qu'elle débâte dans l'espace d'usage - (Lourd)	Salle saint martin / RDC / Sanitaire adapté (Fiche n°9)	600 €HT
Période 1	2018	2018	Modifier la hauteur de l'équipement afin qu'il soit à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m et à une distance d'au moins 0,40 m d'un obstacle - (Léger)	Salle saint martin / RDC / vestiaire (Fiche n°10)	200 €HT

ESTIMATION TOTALE	
ANNEE 2016	0 €HT
ANNEE 2017	1680 €HT
ANNEE 2018	4800 €HT
TOTAL	6480 €HT

GRUPE SCOLAIRE

Période	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin	Action proposée	Localisation	Estimation totale (€HT)
Période 1	2016	2016	Poser un rappel tactile et contrasté à 28 cm de la première marche conforme à l'annexe 7 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF P 98-351 - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Marches à l'entrée (Fiche n°2)	300 €HT
Période 1	2016	2016	Poser un revêtement contrasté sur la contremarche sur une hauteur d'au moins 10 cm - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Marches à l'entrée (Fiche n°2)	100 €HT
Période 1	2016	2016	Poser ou rendre les nez de marche contrastés par une peinture adaptée sur au moins 3 cm en horizontal - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Marches à l'entrée (Fiche n°2)	100 €HT
Période 1	2016	2016	Supprimer le ressaut intérieur: création d'une rampe intérieure avec une pente d'au plus 6% sur 10 m, d'au plus 8% sur 2 m ou d'au plus 12% sur 0,50 m. Un palier de repos horizontal au dévers près est à prévoir en haut et en bas du plan incliné avec une dimension de 1,40 x 1,20 m - (Lourd)	Ecole maternelle / RDC / Entrée (Fiche n°9)	200 €HT
Période 1	2016	2016	Poser un rappel tactile en dessous de l'extincteur. - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Circulation intérieure (Fiche n°7)	50 €HT
Période 1	2016	2016	Fermer la zone en dessous du plafond en pente par un mobilier fixe (bacs à fleurs par exemple) ou une barrière avec un élément bas situé à une hauteur comprise entre 0,15 et 0,40 m du sol - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Bibliothèque (Fiche n°4)	500 €HT
Période 1	2016	2016	Effectuer une demande de dérogation pour disproportion manifeste. - (Dérogation : Conséquences excessives sur l'activité économique de l'établissement)	Ecole élémentaire / RDC / Hall d'entrée (Fiche n°6)	0 €HT
Période 1	2016	2016	Etant donné qu'il s'agit d'une école primaire, il serait possible d'effectuer une demande de dérogation pour disproportion manifeste. De plus, la fermeture de la zone en dessous du plafond en pente réduirait la surface disponible dans la salle de classe. - (Dérogation : Conséquences excessives sur l'activité économique de l'établissement)	Ecole élémentaire / RDC / Salles de classe - toiture en pente (Fiche n°5)	0 €HT
Période 1	2016	2016	Poser une signalisation adaptée (symbole international de l'handicap) - (Léger)	Ecole élémentaire / RDC / Sanitaire homme et femme (Fiche n°8)	80 €HT

ESTIMATION TOTALE

ANNEE 2016	1330 €HT
ANNEE 2017	0 €HT
ANNEE 2018	0 €HT
TOTAL	1330 €HT

Au regard de ce patrimoine à mettre en accessibilité la commune sollicite 1 période de 3 ans pour mettre en œuvre son Ad'AP.

Les travaux de mise en accessibilité répartis sur trois années selon la stratégie de mise en accessibilité définie par la commune, s'élèvent en HT à 10460 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération définie ci-dessus, le montant et l'échéancier prévisionnels
- Autorise Madame le Maire à déposer l'Ad'Ap auprès des Services de l'Etat

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

05 – Bois – ONF – Devis d'assistance à l'exploitation

L'ONF propose un devis d'assistance pour des bois façonnés pour la campagne 2015-2016, d'un montant de 1 980 €, soit 2 376 € TTC.

Après présentation détaillée du devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ONF et autorise Madame Le Maire à signer ce devis.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

6 – Bibliothèque – Contrat de maintenance – Logicie

Suite à l'installation du logiciel de gestion des livres à la bibliothèque par l'entreprise MICROBIB, il convient de mettre en place une maintenance.

L'entreprise propose un contrat de maintenance pour une valeur annuelle de 320 € HT (tarif 2015).

Après présentation détaillée du devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise MICROBIB et autorise Madame Le Maire à signer le contrat de maintenance.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

7 – Orange – Bail téléphonie mobile

La commune est liée par un contrat de bail avec Orange depuis le 1er juillet 2005, (avec un avenant au 23 Novembre 2007), dont l'échéance est au 30 Juin 2017. Ce contrat est renouvelable de plein droit par périodes de 3 ans.

Ce contrat définit les conditions dans lesquelles la commune loue à Orange un terrain sur lequel est installé le relais de téléphonie mobile.

Le loyer de ce contrat évolue tous les ans proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Orange propose un nouveau contrat d'une durée de 12 ans, renouvelable tacitement par périodes de 6 ans et dont le loyer sera réactualisé tous les ans au taux de 1 %. Cette proposition est justifiée par Orange par le fait que l'indice du coût de la construction est très dépendant du contexte économique et constate depuis 2013 une diminution successive de la valeur des indices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- n'accepte pas la proposition d'Orange et souhaite conserver les conditions du contrat actuel

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

8 – ERDF – Extension de réseau

L'état des lieux fait par ERDF sur le secteur du haut de la rue du Chêne Bénit démontre un manque de puissance ; Il est constaté d'une part que le PLU permet d'envisager de nouveaux raccordements sur des terrains classés en zones urbanisées et d'autre part que de nouvelles constructions sur le secteur sont programmées.

ERDF envisage donc un enfouissement d'une partie de la ligne et la pose d'un nouveau transformateur.

Le montant total des travaux d'extension correspondant à l'assiette de contribution de la commune est de 51 266 € 01 HT.

La prise en charge par la commune est de 30 759 € 61 HT.

Les pétitionnaires auront une participation à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la participation financière de la commune et autorise Madame Le Maire à signer la contribution financière due à ERDF.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

9 – Aménagement du parking et de la voirie aux abords du cimetière – Résultat de la consultation

Aménagement du parking et de la voirie aux abords du cimetière – Résultat de la consultation
Suite à la consultation réalisée pour l'aménagement du parking et de la voirie aux abords du cimetière,

Suite à l'ouverture des plis et à la réunion de la commission MAPA du 2 Septembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le choix de la commission MAPA, à savoir, l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 64 970.43 € HT soit 77 964.52 € TTC.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

10 – Aménagement du parking et de la voirie aux abords du cimetière – Demande d'aide financière – SYDED

La Commune de PELOUSEY :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement d'un parking et de voirie, et particulièrement les travaux d'éclairage public dont le montant est estimé à 6 663 € HT,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation
SYDED	Eclairage public	6 663 €	45%	2 998 €	
Fonds propres de la commune				17 211 €	64% de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

11 – Aménagement du parking et de la voirie aux abords du cimetière – Demande d'aide financière – DETR

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet d'aménagement de voirie sur voies communales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 26 872 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Etat	DETR	26 872 €	30%	8 062 €	Aménagement sur voies communales
Fonds propres de la commune				18 810 €	70% de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

12-Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE ETUDES

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser les études dont le montant HT estimatif est de 47 473€
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Montant HT des études 47 473 €

Subvention					
Organisme	Domaine	Base	Taux	Montant sollicité	Observation
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	30 000 €	30%	9 000 €	Plafond : cout 30 000 €
Montant total sollicité				9 000 €	19% du total des études

- sollicite l'aide financière de la Région et de l'ADEME dans le cadre du programme EFFILOGIS – niveaux performance

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

13 – Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE TRAVAUX – DETR

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 321 470 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation
Etat	DETR	57 360 €	30%	17 208 €	Accessibilité
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	100 000 €	15%	15 000 €	Plafond : coût 100 000 €
Département	Constructions publiques - création	147 451 €	27%	39 812 €	Répartition des travaux au prorata des m ² entre l'extension et l'existant
Département	Constructions publiques - réhabilitation	174 019 €	27%	46 985 €	
CAGB	Isolation et énergie pour les communes	52 437 €	50%	26 219 €	Isolation - Plafond - Plancher - Fenêtres (+ 10 % frais Maîtrise d'Oeuvre)
Fonds propres de la commune				176 247 €	55% de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

14 – Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE TRAVAUX – conseil régional et ADEME

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 321 470 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation
Etat	DETR	57 360 €	30%	17 208 €	Accessibilité
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	100 000 €	15%	15 000 €	Plafond : coût 100 000 €
Département	Constructions publiques - création	147 451 €	27%	39 812 €	Répartition des travaux au prorata des m ² entre l'extension et l'existant
Département	Constructions publiques - réhabilitation	174 019 €	27%	46 985 €	
CAGB	Isolation et énergie pour les communes	52 437 €	50%	26 219 €	Isolation - Plafond - Plancher - Fenêtres (+ 10 % frais Maîtrise d'Oeuvre)
Fonds propres de la commune				176 247 €	55% de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière de la Région et de l'ADEME dans le cadre du programme EFFILOGIS – niveaux performance
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

15 – Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE TRAVAUX – Département du Doubs

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 321 470 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation
Etat	DETR	57 360 €	30%	17 208 €	Accessibilité
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	100 000 €	15%	15 000 €	Plafond : coût 100 000 €
Département	Constructions publiques - création	147 451 €	27%	39 812 €	Répartition des travaux au prorata des m ² entre l'extension et l'existant
Département	Constructions publiques - réhabilitation	174 019 €	27%	46 985 €	
CAGB	Isolation et énergie pour les communes	52 437 €	50%	26 219 €	Isolation - Plafond - Plancher - Fenêtres (+ 10 % frais Maîtrise d'Oeuvre)
Fonds propres de la commune				176 247 €	55% de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière du Département du Doubs dans le cadre du programme Constructions publiques – Création et Réhabilitation
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

16 – Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE TRAVAUX – CAGB

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 321 470 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation	
Etat	DETR	57 360 €	30%	17 208 €	Accessibilité	
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	100 000 €	15%	15 000 €	Plafond : coût 100 000 €	
Département	Constructions publiques - création	147 451 €	27%	39 812 €	46%	Répartition des travaux au prorata des m ² entre l'extension et l'existant
Département	Constructions publiques - réhabilitation	174 019 €	27%	46 985 €	54%	
CAGB	Isolation et énergie pour les communes	52 437 €	50%	26 219 €	Isolation - Plafond - Plancher - Fenêtres (+ 10 % frais Maîtrise d'Oeuvre)	
Fonds propres de la commune				176 247 €	55%	de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière de la CAGB dans le cadre du programme Fonds isolation et énergies pour les communes
- mandate Madame Le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAGB
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment la convention relative aux Certificats d'Economie d'Energie avec le Grand Besançon et la convention relative à la subvention sollicitée
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

17 Mise en accessibilité et réhabilitation de la mairie- demande d'aides financières PHASE TRAVAUX – réserve parlementaire

Suite à la présentation par Madame Le Maire du projet de réhabilitation et d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 321 470 €
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Organisme	Aide sollicitée	Base	Taux	Montant sollicité	Observation	
Etat	DETR	57 360 €	30%	17 208 €	Accessibilité	
Conseil Régional - ADEME	Effilogis - niveau performance	100 000 €	15%	15 000 €	Plafond : coût 100 000 €	
Département	Constructions publiques - création	147 451 €	27%	39 812 €	46%	Répartition des travaux au prorata des m ² entre l'extension et l'existant
Département	Constructions publiques - réhabilitation	174 019 €	27%	46 985 €	54%	
CAGB	Isolation et énergie pour les communes	47 670 €	50%	23 835 €	Isolation - Plafond - Plancher - Fenêtres (+ 10 % frais Maîtrise d'Oeuvre)	
Fonds propres de la commune				178 630 €	56%	de la totalité des travaux

- sollicite l'aide financière de la Réserve Parlementaire dans le cadre du programme de réhabilitation et d'extension de la mairie
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

Informations diverses

- FCA a procédé cet été au nettoyage en préventif du réseau d'assainissement, ½ journée d'intervention a été ajoutée au vu des besoins.
- Station d'épuration : la vidange du deuxième bassin et l'évacuation des roseaux sont prévus la semaine du 21/09 par BIODÉP (opération prévue sur 3 ans). L'Onema sera prévenue des travaux.

La DDT et l'Agence de l'Eau nous a informé d'une obligation d'installation de système de comptage en tête de station. Cela a été fait dès janvier 2015, le dialogue se poursuit avec l'exploitant et un contrôle est prévu en fin d'année par les services de la DDT (en plus de celui du SATE).

Gaz et Eaux poursuit sa mission d'accompagnement pour les conventions de déversement avec les entreprises. En attente toujours, les données de l'Adapei...

- Bois : Stéphanie Denisot a lancé une consultation (marché estimé à 9000€ TTC par l'ONF). La commission MAPA a sélectionné avec elle l'entreprise SAVET pour réaliser les travaux de sécurisation de la parcelle communale rue de Frachères pour un montant prévisionnel de 6445€ TTC. Les travaux seront faits cet automne.

La réfection du pont pour accès aux parcelles de bois gérées par l'ONF rue de Champagny est prévue fin octobre. L'ONEMA a donné son accord et surveillera l'opération.

- Cimetière : Stéphanie DENISOT et Catherine BARTHELET informent qu'elles ont reçu mi août une entreprise qui propose l'accompagnement dans la démarche de reprise de sépultures. Le devis est détaillé au conseil municipal qui donne son accord pour lancer une consultation (montant prévisionnel des opérations supérieur à 15000€, à prévoir sur 4 exercices).
- Emplois saisonniers : bilan satisfaisant, tout s'est bien passé, à noter Alexandre Hantz a remplacé Audrey Morard.
- Scolaire et périscolaire : un bilan chiffré de la rentrée sera proposé au conseil d'octobre, il est un peu tôt pour le faire vis à vis des TAP. A ce jour, on constate moins d'enfants inscrits en septembre à l'école mais 3 familles sont attendues en octobre.
- Les travaux rue du Chêne Bénit ont débuté fin Août. Une réunion de présentation des travaux aux habitants, organisée au démarrage, a permis d'échanger avec de nombreux riverains. Le maire ou un adjoint participe à une réunion de chantier par semaine.
- Prévention routière : un échange avec M Louvat de la DDT, le maire et Stéphanie Denisot a permis de réaliser un bilan de la signalisation routière globale dans le village. Plusieurs opérations ont été réalisées « au coup par coup » et les panneaux ne sont de fait plus toujours cohérents. Il est donc décidé de proposer un plan de la traversée du village à M Louvat afin qu'il le valide avec la définition des zones 30 ou limitation de la vitesse à 30 par exemple, les priorités. Il a été rappelé à la commune que certains panneaux ne sont pas posés à la bonne hauteur, que certains potelets ne sont pas conformes aux normes accessibilité pour tous, que les gabions sur la chaussée sont jugés dangereux... La DDT convient que la commune de Pelousey est loin d'être la seule dans ce cas, regrette que la DDT ne puisse plus intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage gracieusement comme elle le faisait par le passé, admet que des opérations plus anciennes ont été réalisées avec d'autres normes et demande donc : une analyse et ensuite une intervention assez rapide pour ce qui est jugé le plus dangereux. Le conseil lancera une consultation pour l'achat des panneaux nécessaires ou autres aménagements début 2016.
- Prévention routière : Daniel Varchon présente un bilan de l'analyse des données collectées sur le radar pédagogique route de Gray. L'évolution est encourageante et les chiffres montrent que les automobilistes ralentissent.
- Mise en accessibilité de la mairie et réhabilitation : le Permis de Construire a été déposé et la consultation est également en cours.
- Loi Notre : le maire présente un bilan des conséquences éventuelles pour notre commune et le Grand Besançon : seuil des intercommunalités validé à 15 000 habitants dans le Doubs etc...

- Cegelec : une visite nocturne a été faite le 31/08 avec plusieurs réparations. Le matériel a été commandé pour les différents devis que nous avons signés : armoires à mettre aux normes, ampoules obsolètes, mâts à changer au vert Village...
- Organisation du forum des associations : Benoît Ricloux présente le travail de préparation de la CC festivités. Toutes les associations seront présentes !
La rentrée CC jeunes se fera en même temps, à 14h30 dans les locaux des Francas. Ainsi, les jeunes pourront exprimer leurs souhaits auprès des deux interlocuteurs...
- Réunion participation citoyenne : les référents rencontrent toujours régulièrement la gendarmerie avec le maire. La vigilance de chacun et les alarmes de particuliers ont permis de déjouer deux tentatives de cambriolage. Il faut rester mobilisé.
- Le changement d'abonnement EDF de la Maison de la Noue a été effectif cette semaine. Une économie de 400€ annuel est annoncée à partir de l'année prochaine.
- M Boiteux a procédé au contrôle de tous les ERP pour la partie électrique et système d'alarme. Apave a contrôlé la partie raccordement au gaz des ERP.
- L'entreprise Savelys a contrôlé toutes les chaudières selon le contrat annuel.
- Apave (sous contrat également) a contrôlé tous les jeux et structures de jeux (skate park, buts...). Le bilan sera présenté en octobre par Benoît Ricloux.
- Benoît Ricloux et Catherine Barthelet participeront à la dernière messe de l'abbé Durand, qui prend sa retraite. Les élus de toutes les communes feront savoir qu'ils l'appréciaient beaucoup et se félicitent des bonnes relations entretenues. C'est le Père Doucet qui est nommé pour trois paroisses dont celle de Pouilley les Vignes, tous lui souhaitent la bienvenue.
- L'assemblée générale du foot a eu lieu. Benoît Ricloux explique que le bilan financier est sain, que le groupement jeunes s'est terminé cette année faute de vision commune par rapport à l'école de foot... Catherine Barthelet a fait passer des modèles de convention possibles à la commune de Pouilley les Vignes qui doit les étudier avec toutes les communes concernées.
- Daniel Varchon a organisé avec les Archives Départementales le déstockage d'une partie des archives modernes (factures, consultations...). Le volume est impressionnant et les pièces devront être broyées. Mme la Directrice des Archives Départementales se félicite du travail entrepris par les élus mais a rappelé au passage les obligations de la commune en la matière... Les élus tiendront compte des consignes : il faudra faire relier un cadastre napoléonien par exemple... Nous sommes également maintenant dans l'attente de la validation du projet local archives par la directrice.
- Le maire informe que M Claude Henry a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur sur proposition du secrétaire d'état chargé des Anciens combattants et de la mémoire en raison de son dévouement à cette cause depuis 50 ans.
Le maire l'a appris par la presse et pensait voir M Henry lors de ce conseil municipal en ses qualités de correspondant pour l'Est républicain. Un contact sera pris par la municipalité pour mettre à l'honneur M Henry à Pelousey.
- Notre doyen, M Louis Varchon, sera fêté par sa famille et la municipalité le dimanche 20 septembre, il fêtera ses 100 ans ! Félicitations !

AGENDA :

1) Agenda des élus :

Tous les mercredis : Comité Consultatif Urbanisme de 17 h à 19 h –

Tous les lundis : Municipalité – 20h

Jeudi 3 Septembre 2015 – Comité Consultatif Festivités - 20h30

Vendredi 11 Septembre 2015 – CCAS – 18 h

Mercredi 23 septembre : réunion avec tous les présidents d'association – 20h30

Jeudi 1er octobre : commission MAPA - 18h00

➤ **Évènements futurs :**

Samedi 5 septembre – repas de la chasse

Samedi 12 septembre 2015 – Forum des Associations ; A 14h30 : rentrée de la commission jeunes

Dimanches 6 et 13 décembre 2015 – Élections régionales

Prochains conseils municipaux :

Lundi 5 octobre 2015

Lundi 9 novembre 2015

Lundi 7 décembre 2015

Fin de la séance : 23 h 15